

Liscouet

Le village est situé au sud de Pluvigner, à l'écart de la route reliant le bourg de Pluvigner à Sainte-Anne-d'Auray, environ un kilomètre avant le franchissement du pont sur le Loch.

Venant du proche village de Kerlonnet, Thuriau LE ROL et Marie BURGUIN (n°24-25) s'installent à Liscouet vers 1835 avec leurs enfants. Leur exploitation, à domaine congéable sous monsieur de BECHARD, s'étend sur au moins 5 hectares de cultures, principalement de seigle (62%), puis mil, avoine, pommes de terres, chanvre. Parmi les nombreux matériels et outils agricoles, figurent deux charrettes, deux charrues, cinq brouettes, six faucilles, cinq sarcloirs, quatre fléaux... Dans l'étable, l'élevage comprend une jument, deux truies avec leurs petits porcs, deux chèvres et cinq moutons qui fournissent la laine, huit poulets, ainsi que onze bovins une paire de bœufs et deux taureaux pour la reproduction. Les activités complémentaires concernent la maçonnerie (un marteau à maçon), la forge (marteau et enclume, fer), la menuiserie (rabot, planches), l'apiculture (huit ruches), la cidrerie (pressoir), le filage du chanvre (deux rouets, trois dévidoirs, un peigne, pièce de toile de 25 mètres). Dans la maison, le mobilier se situe principalement dans la cuisine avec la table, trois lits, un coffre, une petite armoire, un vaisselier, ainsi qu'une pendule, mais pas toute neuve. Les ustensiles sont assez réduits et simples, avec notamment deux trépieds, une poêle à frire, une marmite, deux bassins, l'un en potin, l'autre en cuivre, six écuelles et leurs cuillères en bois, cinq bouteilles dont deux petites en verre... Une baratte complète permet de fabriquer le beurre. Une autre pièce nommée Ty Guyon comprend une seconde table, un seul lit, une armoire et un coffre, mais y sont aussi rangés deux charrues et divers outils agricoles.

A peine dix ans après son installation, âgé de 52 ans, Thuriau meurt le 6 Avril 1845 à Liscouet. Son décès est déclaré en mairie par son fils Jean LE ROL, et par Joachim THOMAS un ami laboureur de 36 ans. Marie BURGUIN devient tutrice de ses trois enfants encore mineurs, tandis que les aînés Jean et Jean-Louis (n°12), âgés de 24 et 21 ans, sont majeurs. Le 13 juin, un inventaire mobilier s'élève à 1692F pour l'actif (dont 40% pour le cheptel, 35% pour les récoltes faites et en cours), mais 1857F pour le passif. Les dettes proviennent principalement d'un prêt de 1000F à une personne d'Auray, d'un autre prêt de 360F à la veuve CORLE de Pluvigner, d'arrérage de rentes convenancières au propriétaire foncier pour 275F, puis de trois autres petits prêts à des personnes de Brandivy, de Plumergat, de Pluvigner, et de la contribution de 1845. Lors de la déclaration de succession le 1er septembre, la famille doit payer 19F 15.

6E15109 – Minutes Pascal Marie Auguste CARIS – 13/06/1845

Inventaire mobilier après décès de Thuriaf LE ROL à Liscouet en PLUVIGNER

Témoins

1°) Marie BURGUIN veuve de Thuriaf LE ROL, cultivatrice du Liscouet en PLUVIGNER, agissant en privé à cause de la communauté de biens entre elle et son feu mari, et comme tutrice légale de Yvonne Marie, Olivier François et Marie Mathurine LE ROL leurs trois enfants mineurs.

2°) Jean LE ROL, majeur cultivateur du Liscouet en PLUVIGNER, agissant en privé et comme subrogé tuteur de son frère et de ses sœurs mineurs sus-nommés.

3) Jean Louis LE ROL, majeur, laboureur du Liscouet en PLUVIGNER.

Les dits enfants seuls héritiers, chacun pour 1/5e, de leur père Thuriaf LE ROL décédé au Liscouet le 06/04/1845.

Priseur

Jean Marie LE BORGNE, greffier de la justice de paix du canton de Pluvigner, y demeurant au bourg.

MEUBLES (108,10F – 6,4%)

<u>Dans la cuisine</u>					
				1 très mauvaise pendule	60
1 vieux coffre, 1 vaisselier.....	2F	50		<u>Dans Ty Guyon</u>	
1 table à coulisse.....	8F			1 vieille table.....	2F
1 lit complet et son banc près de la fenêtre ..	26F			1 lit complet et son banc.....	19F 50
1 vieux lit complet et 1 mauvais pétrin				1 armoire.....	12F
à côté, 1 drap à vanner.....	18F			1 vieux coffre	1F 50
1 vieux lit complet, son banc près du foyer..	15F			1 planche, 1 vieux berceau (grenier)	1F 50
1 mauvaise petite armoire à un battant.....	1F	50			

Pluvigner

<u>LINGE & VETEMENTS (65,00F – 3,8%)</u>					
2 draps			5F		
Les hardes à l'usage de la veuve			36F		
Les hardes du défunt.....			24F		
<u>USTENSILES DE CUISINE (33,90F – 2%)</u>					
1 chandelier, 2 trépieds.....	2F	50	3 pots à lait, 1 petit toupin, 1 petit dame		
1 poêle à frire	1F	50	jeanne en terre grise.....	75	
1 marmite & bassin en potin	8F	50	1 baratte complète et 1 beurrier.....	1F	75
1 vieille marmite cassée		30	2 petites bouteilles en verre, 3 en terre,		
1 passe lait en cuivre et sa jatte	1F		1 assiette et 1 plat.....	1F	50
6 écuelles et 6 cuillères en bois	1F	10	1 bassin en cuivre.....	15F	
<u>MATERIELS ET OUTILS AGRICOLES (223,35F – 13,2%)</u>					
1 charrette.....	36F		2 bandes de fer, 1 piguelle, 1 javelot.....	4F	
2 vieilles roues	5F		2 ciseaux en fer, 1 bride.....	2F	
1 brancard de voiture.....	8F		1 vieux bassin en cuivre, 1 scie	2F	50
1 mauvaise charrette.....	9F		4 membrures, 4 planches de chêne	7F	50
1 mortier à lande, 2 ciseaux.....	7F	50	1 faucillon, 1 petit marteau, 1 grand		
2 charrues	12F		rabot, 1 bouret.....	2F	75
1 joug et courroies à boeuf.....	5F		1 romaine, 2 petits cercles en fer.....	2F	
1 harnais complet	2F		1 hache	1F	50
3 brouettes, 2 bois de brouette	3F	50	2 rangeots, 1 seau.....	1F	
6 faucilles.....	6F		3 cribles, 1 tamis et 1 ruche	2F	
5 sarcloirs	1F	25	7 ruches.....	1F	
4 fléaux.....	1F	20	2 fûts.....	5F	
3 râteaux, 2 fourches	7F		1 ruche, de vieilles ferrailles	4F	
2 tranches, 2 étrêpes	11F		1 vieux rouet, 1 mauvais pétrin	3F	
1 croc à marnies, 2 pelles	4F	50	1 vieux peigne à chanvre.....		75
2 herminettes, 1 marteau de maçon.....	2F	50	1 rouet, 2 dévidoirs	4F	
2 faux, 1 marteau et 1 enclume	10F		1 dévidoir.....		50
1 vilebrequin, 2 tarières, 1 panier.....	2F	40	1 pressoir et ses ustensiles	46F	
<u>ANIMAUX (669,00F – 39,5%)</u>					
1 truie et 7 petits porcs	59F		1 autre vache.....	45F	
1 truie et 1 petit porc	29F		1 autre vache et son veau	60F	
2 chèvres	12F		1 vache	45F	
5 moutons.....	36F		1 taureau	45F	
1 jument	110F		1 autre taureau	16F	
2 boeufs.....	133F		1 génisse.....	21F	
1 vache et son veau	54F		8 poulets	4F	
<u>PRODUITS AGRICOLES (130F – 7,7%)</u>					
4 hectolitres de seigle	44F		2 toisons de laine.....	6F	
4 hectolitres de mil	36F		4 kg d'oing.....	4F	
le charnier et le lard	15F		1 pièce de toile d'environ 25 mètres	25F	
<u>RÉCOLTES EN TERRE (463F – 27,4%)</u>					
3,24 hectares sous seigle				324F	
0,36 hectares sous avoine.....				18F	
1,10 hectares sous mil.....				84F	
0,10 hectares sous chanvre				12F	
0,36 hectares sous pommes de terre.....				25F	
<u>REPARTITION DES BIENS</u>					
Cuisine (1 table, 3 lits, ustensiles de cuisine, outils), grenier au dessus (divers), écurie (animaux), Ty Guyon (1 table, 1 lit, 1 armoire, 2 charrues, outils divers), grenier au dessus (grains), grange et porche (2 charrettes, 1 brancard).					
Total actif				1692F	35
<u>Dettes passives</u>					
Marie BURGUIN déclare qu'il n'est rien dû à la communauté, mais que la communauté doit :					
1- Au propriétaire foncier de la tenue de Liscouet, pour arrérages de rente convenancière.....				275F	
2- Au même propriétaire foncier, pour l'année de rente convenancière de ladite tenue à échéance de septembre 1845.....				mémoire	
3- Pour contribution de 1845				53F	05
4- A la veuve CORLE du Filerit en PLUVIGNER, pour prêt.....				360F	
5- A la dite veuve CORLE pour arrérages d'intérêts				36F	
6- Au nommé François LE PRADO, laboureur de Brambis en PLUVIGNER, pour prêt.....				7F	

Pluvigner

7- A une personne d'Auray, dont la déclarante ne se rappelle plus le nom, et suivant acte de prêt qui aurait été passé devant Me LE HECHO, notaire à Auray	1000F	
8- A Jean GUEGAN de Langrois en PLUMERGAT, pour prêt.....	69F	
9- A la nommée Françoise, de Kermillard Brandivy en GRAND CHAMP, pour prêt	57F	
Total des dettes passives	1857F	05

Titres et papiers

La dite veuve LE ROL déclare que les titres et papiers qu'elle avait ne sont pas en ce moment en sa possession, son défunt mari les ayant remis à monsieur LE HECHO, notaire à Auray, lors de l'emprunt de la somme de 1000F dont il a été parlé ci-dessus.

Réserves

La dite veuve LE ROL déclare faire toutes réserves pour les reprises qu'elle peut avoir à espérer tant contre sa communauté que contre la succession de son mari, pour les immeubles qui lui appartenaient au lieu de Kerlonnet en PLUVIGNER, et qui ont été aliénés suivant acte qu'elle ne peut représenter en ce moment.

(Vacation faite de 9 à 13H)

Q5717- Enregistrement du bureau de Pluvigner, déclarations de successions – 01/09/1845

Succession directe de Thuriaf LE ROL n°167

Marie BURGUIN, veuve de Thuriaf LE ROL, cultivatrice demeurant à Liscouet en PLUVIGNER, agissant comme tutrice légale de Yvonne Marie, Olivier François, et Mathurine LE ROL, ses enfants mineurs, et se portant fort pour Jean et Jean Louis LE ROL, ses enfants majeurs, demeurant avec elle, déclare que ledit Thuriaf LE ROL, leur père, est décédé à PLUVIGNER le 06/04/1845, et leur laissant les biens suivants :

Meubles

Moitié du mobilier détaillé dans l'inventaire dressé par Me CARIS le 13/06/1845	1692F	35
A la succession	846F	17
Reçu à 25e pour 1/100	2F	15

Immeubles

Edifices d'une tenue à Liscouet en PLUVIGNER (conquêt de communauté) à domaine sous monsieur de BECHARD, tenu par la veuve et donnant un revenu brut de 170F, soit 1/2 à l'hérédité de 85F, soit capital de.....	1700F	
Reçu à 1 pour 1/100	17F	

En avril 1846, Marie BURGUIN cède gracieusement à sa belle-mère la part revenant à ses enfants dans la succession de son beau-père Jean-Alexis LE ROL rue du Jeu de Paume à AURAY. Après le décès de Thuriau, la famille ne semble pas rester longtemps à Liscouet. Jean Louis LE ROL (n°12), qui devient maçon, se retrouve à Morgat en PLUMERGAT en 1860. Marie BURGUIN décède après cette année, dans un lieu inconnu à ce jour.